

Votants :

Délibération n° B27_01_2022_01 : 28
Délibération n° B27_01_2022_02 : 28
Délibération n° B27_01_2022_03 : 27
Délibération n° B27_01_2022_04 : 28
Délibération n° B27_01_2022_05 : 28
Délibération n° B27_01_2022_06 : 28
Délibération n° B27_01_2022_07 : 28

Convocation du Bureau communautaire : 21 janvier 2022
Affichage du compte-rendu sommaire : 3 février 2022

Président de séance : Monsieur MICHELET Fabrice

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 00 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° B27_01_2022_01

Bureau communautaire du 9 décembre 2021 - Approbation du procès-verbal (Annexe)

Annexe(s) :

- PV bureau communautaire du 09-12-21

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du bureau communautaire du 9 décembre 2021.

SERVICES TECHNIQUES

Délibération n° B27_01_2022_02

Convention de remboursement de frais avec la commune de Valdelaume - Avenant n° 2 (Annexe)

Annexe(s) :

- Avenant_2_Pioussay-Commune-Valdelaume

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la signature de l'avenant n°2 à la convention de service et de remboursement des frais avec la commune de Valdelaume.

Délibération n° B27_01_2022_03

Achat d'un véhicule - Approbation de l'offre de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'offre telle que présentée,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer le bon de commande correspondant ainsi que tous les documents afférents.

AMENAGEMENT

Délibération n° B27_01_2022_04

Attribution du marché n°2021_AMT01 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H) de Mellois en Poitou

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER Monsieur le président à signer le marché public qui a pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H) de Mellois en Poitou, conformément aux dispositions ci-dessus.

Délibération n° B27_01_2022_05

Attribution du marché public n°2021_AMT02 - Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou (62 communes)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer le marché de réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou (62 communes) avec :
 - Pour le lot n°2 « Secteur SAGE Boutonne sud » : l'entreprise SCOP SARL HYDRO CONCEPT pour un montant de 106 312,50 € HT (DPGF) et de 12 540,00 € HT (BPU), soit un total de 118 852,50 € HT estimatif sur la durée totale du marché.
 - Pour le lot n°3 « Secteur SAGE Charente », l'entreprise SCOP SARL HYDRO CONCEPT pour un montant de 74 887,50 € HT (DPGF) et de 10 940,00 € HT (BPU) soit un total de 85 827,50 € HT estimatif sur la durée totale du marché.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Délibération n° B27_01_2022_06

Participation financière pour l'organisation de la 21^{ème} édition du tour cycliste des Deux-Sèvres - Magasins U

Annexe(s) :

- Annexe-Convention CC CO tour cycliste 22

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la participation financière de la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'organisation de la 21^{ème} édition du tour cycliste des Deux-Sèvres - Magasins U,
- AUTORISER le versement au comité d'organisation du tour cycliste des Deux Sèvres d'une subvention de 6750 €,
- AUTORISER le Président à signer la convention de participation financière de la communauté de communes jointe en annexe pour l'accueil sur son territoire, de la 21^{ème} édition du tour cycliste des Deux-Sèvres - Magasins U.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Délibération n° B27_01_2022_07

Contrat d'assurance des risques statutaires 2020/2023 - Nouvelle proposition tarifaire (Annexe)

Annexe(s) :

- Nouvelle proposition tarifaire

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ACCEPTER la nouvelle proposition tarifaire formulée par la CNP Assurances, à effet du 1^{er} janvier 2022, selon les modalités énoncées dans l'annexe ci-jointe à la présente délibération,
- AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en lien avec la présente délibération (proposition tarifaire, avenant au contrat groupe...)

QUESTIONS DIVERSES

Agenda des réunions

- 17 février 2022 : Conférence des maires – Salle de Pouffonds à Marcillé
- 24 février 2022 : Conseil communautaire – Salle des fêtes de Celles-sur-Belle
- 3 mars 2022 : Bureau communautaire – Salle La Béronne – Site des Arcades à Melle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du Bureau communautaire
le 3 février 2022.

Le président,

Fabrice MICHELET